

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/10/2024 - 39602 - 2011 B 08001 - 538 207 556 - A.R.I. LOGISTIQUE

31 OCT. 2024

3962

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.R.I LOGISTIQUE		1 RUE PIERRE SEMARD	
SIRET	5 3 8 2 0 7 5 5 6 0 0 0 2 7	93700 DRANCY	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Date: 21/10/2024 Lieu: DRANCY	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
		Signature: PUGENGER FREDERIC ROGER	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions										e	
autres que celles visées en (a),										f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :			
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1				2		3		Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.	
Mme MUSTAFOSKI DITA				250				5		6	
M FUGENGER FREDERIC ROGER 1 RUE PIERRE SEMARD				250							
93700 DRANCY											
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										35 023	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise A.R.I LOGISTIQUE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 RUE PIERRE SEMARD

93700 DRANCY

Numéro SIRET * 53820755600027

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	600	030	539	61	181
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	600	048	539	61	181
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	144 779	070		144 779	125 127
		Autres * (3)	072	2 304	074		2 304	1 371
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	840	086		840	671
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	147 923	098		147 923	127 168
	Total général (I+II)		110	148 523	112	539	147 984	127 349

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			3 000	3 000
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			300	300
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134			(1 123)	(17 750)
	Résultat de l'exercice		136			4 015	16 627
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			6 193	2 177
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
	Emprunts et dettes assimilées		156			19 649	21 656
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés		166			624	163
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	85 489	172	121 361	103 197
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175			156	156
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			141 791	125 171
	Total général (I + II + III)		180			147 984	127 349

REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 304	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le								Exercice N-I clos le							
3	1	1	2	2	0	2	3	3	1	1	2	2	0	2	2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210			
	Production vendue	biens			215	214			
		services *			217	218	96 337	112 861	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	96 337	112 861	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		316	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier 777 - immobilier)			242	44 993	52 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	328		
	Rémunérations du personnel *					250	27 689	25 913	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17 950	16 607	
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce 255)			254	120	120	
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		79
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	91 081	95 497
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 256	17 363	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294	1 050	175	
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	190	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306		561		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	4 015	16 627	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 015	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	190		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44 séries)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 séries A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993		350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 205	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * 8...268 dont imputés sur le résultat :						360	4 205	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A.R.I LOGISTIQUE

31/12/2023

[illegible][illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A. R. I LOGISTIQUE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	7 000	462		464	7 000	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 160	472		474	560	476	600		600
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	8 160	492		494	7 560	496	600		600
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	7 000	552		554	7 000	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	979	562	120	564	560	566		539	
TOTAL		570	7 979	572	120	574	7 560	576		539	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A.R.I LOGISTIQUE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés	983	4 205
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	8 268	Déficits reportables
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis		Déficits de l'exercice
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)
					870	4 062

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)			380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A.R.I LOGISTIQUE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 3 8 2 0 7 5 5 6 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.R.I LOGISTIQUE

ADRESSE (voie) 1 RUE PIERRE SEMARD

CODE POSTAL 93700

VILLE DRANCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille MUSTAFOSKI Prénom(s) DITA

Nom d'usage PUGENGER % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) M Nom de famille PUGENGER Prénom(s) FREDERIC ROGER

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 1 Voie RUE PIERRE SEMARD

Code postal 93700 Commune DRANCY Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(I)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

5 3 8 2 0 7 5 5 6 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.R.I LOGISTIQUE

ADRESSE (voie)

1 RUE PIERRE SEMARD

CODE POSTAL

93700

VILLE

DRANCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Penalites amendes fisc. & pena			190.00
31/03/2023 EQ RELEVÉ 0323	90.00		
30/07/2023 EQ PV ITA	100.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000	3 000		
10100000 Capital	3 000	3 000		
RESERVE LEGALE	300	300		
10610000 Reserve legale	300	300		
REPORT A NOUVEAU	1 123	17 750	16 627	93.68
11900000 Report a nouveau (solde debite	1 123	17 750	16 627	93.68
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	4 015	16 627	12 612	75.85
TOTAL I	6 193	2 177	4 015	184.41
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	19 649	21 656	2 006	9.26
16470000 PRET 8000	4 626	6 656	2 029	30.49
16480000 PRET 15000	11 214	15 000	3 786	25.24
16490000 UTILIRAIRES FIAT SCUDO	5 065		5 065	
51200000 Banque	8 874		8 874	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	624	163	461	282.52
40110000	624	163	461	282.52
DETTES FISCALES ET SOCIALES	121 361	103 197	18 164	17.60
42100000 Personnel : rémunérations dues	1 566		1 566	
43100000 Sécurité sociale	10 471	8 129	2 342	28.81
43730000 KLESIA	8		8	
44320000 fonds de solidarite	16 500	16 500		
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	7 327	7 327		
44551000 Tva à décaisser	56 706	50 412	6 294	12.49
44587600 TVA en attente collectée 20.00	28 783	20 828	7 955	38.19
AUTRES DETTES	156	156		
41110000	156	156		
TOTAL III	141 791	125 171	16 619	13.28
TOTAL GENERAL	147 984	127 349	20 635	16.20

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	96 337	112 861	16 524	14.64
70600000 Prestations de services	96 337	112 861	16 524	14.64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	96 337	112 861	16 524	14.64
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		316	316	100.00
60223000 Fournitures d'atelier / usines		238	238	100.00
60225000 Fournitures de bureau		78	78	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	44 993	52 463	7 470	14.24
60400000 Achats etudes et prestat. serv	17	111	94	84.91
60611000 CARBURANT		23	23	100.00
60630000 Fournit. entretien & petit equ	202	808	606	74.97
60631000 VETEMENT PROFESSION	48	39	9	21.79
61221000 LOA RENAULT MASTER	777	7 638	6 861	89.82
61500000 Entretien et réparations		83	83	100.00
61510000 ENTRETIENS REPARATIONS VEHICUL	3 209	2 640	569	21.57
61600000 Primes d'assurance	5 207	4 288	919	21.42
61636000 Sur achats		212	212	100.00
62260000 Honoraires	2 518	3 125	607	19.41
62270000 Frais d'actes et de contentieu		113	113	100.00
62510000 Voyages et déplacements	2 036	381	1 655	434.60
62511000 PARKING	11	44	33	74.96
62511100 PEAGES	5 618	8 199	2 581	31.48
62512000 HOTELS	3 077	2 307	769	33.35
62520000 CARBURANT	18 917	19 845	929	4.68
62570000 Receptions	13	185	172	92.80
62571000 REPAS	1 185	1 076	109	10.14
62600000 Frais postaux et de télécomm.		9	9	100.00
62630000 BOUYGUES TELECOM	577		577	
62700000 Services bancaires et assim.	1 582	1 338	244	18.24
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	328		328	
63515000 VIGNETTE QUALITE AIR	4		4	
63542000 TAXE D'IMMATRICULATION	325		325	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	27 689	25 913	1 776	6.85
64110000 Salaires appointements	35 023	32 777	2 246	6.85
64140000 Indemnités et avantages divers	7 334	6 863	470	6.85
CHARGES SOCIALES	17 950	16 607	1 344	8.09
64510000 Cotisations urssaf	14 955	13 836	1 119	8.09
64530000 Cotisations aux caisses retr.	2 995	2 771	225	8.11
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	120	120		
68112000 Immobilisations corporelles	120	120		
AUTRES CHARGES		79	79	100.00
65100000 Redevanc. concess. brev. licen		79	79	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	91 081	95 497	4 416	4.62
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	5 256	17 363	12 107	69.73

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES FINANCIERES	1 050	175	876	501.31
66160000 Intérêts bancaires & sur opér.	146	175	29	16.38
66169000 INTERET PRET FIAT SCUDO	904		904	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	190		190	
67120000 Penalites amendes fisc. & pena	190		190	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		561	561	100.00
69500000 Impots sur les benefices		561	561	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	4 015	16 627	12 612	75.85

SAS A.R.I. LOGISTIQUE

AU CAPITAL DE 3000 €

Siège Social : 1 RUE PIERRE SEMARD

93700 DRANCY

SIRET : 538 207 556 00027

PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 octobre 2024 A 10H

Les actionnaires de la SAS A.R.I. LOGISTIQUE se sont réunis au siège social de la société conformément à la convocation qui leur a été adressée individuellement.

L'assemblée est présidée par Mr PUGENGER Frédéric président actionnaire.

Les actionnaires présents ont élargé les listes de présence, la part totale du capital de la société atteint ainsi 100%.

Mr le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée puisque le quorum de 50% est atteint et peut ainsi valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents suivants dûment déposés à leur intention :

Lettres de convocation.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le président a mis à la disposition de l'assemblée et déposé sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2023
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la même date
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Reconduction du président pour l'année 2024.

Il indique que les comptes annuels à l'exception de l'inventaire, le texte de résolutions et le rapport de gestion ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation l'inventaire a été tenue au siège social à leur disposition pendant les quinze jours ayant précédés l'assemblée.

Celle-ci lui donne acte

Puis il lit le rapport du président

Personne ne demande plus la parole, la discussion est déclarée close et le président met aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion, approuve : le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 tels qui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves à la gérance pour sa gestion pour ledit exercice et reconduit le président dans ses fonctions pour l'année 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 4 015€,

Que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présents pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45 et le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture par tous les présents

Président Actionnaire
Mr PUGENGER Frédéric



Actionnaire
Mme PUGENGER Dita



SAS A.R.I LOGISTIQUE

AU CAPITAL DE 3000€
1 RUE PIERRE SEMARD
93700 DRANCY
SIRET :538 207 556 00027

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et vous présenter un rapport sur la situation et l'activité de la société pendant cet exercice. Pour votre information, il vous est joint avec le présent rapport les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Les comptes de résultat
- Les annexes
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société et soumis à votre approbation, ont été élaborés et représentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitant.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités pour cet exercice sont celles du plan comptable 2010.

Pendant la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 nous avons réalisé

Un chiffre d'affaire de l'ordre de 96 337€

I. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS DE MARCHANDISES	
ACHATS DE MAT P ET AUTRES APP	€
VARIATION DE STOCKS MSES	
AUTRES CHARGES EXTERNES	44 993€
IMPOTS ET TAXES	328€
SALAIRES ET TRAITEMENT	27 689€
CHARGES SOCIALES	17 950€
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	120€
AUTRES CHARGES	€
TOTAL	91 081€

II. CONCERNANT LES POSTES DE BILAN

Nous avons un actif immobilisé de 61€

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 141 791€ représentant :

EMPRUNT	19 649€
FOURNISSEURS	624€
DETTES FISCALES ET SOCIALES	21 361€
COMPTE COURANT GERANT	€
TOTAL	141 791€

Le résultat comptable fait apparaître un bénéfice net comptable de 4 015€ que nous portons sur le compte dit de report à nouveau.

Pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 nous vous précisons que notre société n'a pas de filiale, n'a pas pris de participation dans une autre société au sens de la loi, elle n'a souscrit ni cautionné ni avalisé ni garanti aucun engagement aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue.

Le 21/10/2024

Le Président

Mr PUGENGER Frédéric

A.R.I. LOGISTIQUE
1 RUE PIERRE SEMARD
93 700 DRANCY
mobile 06 27 60 95 93
e-mail ARILOGISTIQUE@HOTMAIL.com
RCS 5382075560019





Greffe du tribunal de commerce de Bobigny
1-13 rue Michel de L'Hospital, 93008 BOBIGNY CEDEX
09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30
E-mail : rcs@greffe-tc-bobigny.fr
www.greffe-tc-bobigny.fr - www.infogreffe.fr



- mygbatch -
GR/9301/3232381



A.R.I. LOGISTIQUE
1 RUE PIERRE SEMARD
93700 DRANCY

3129 - 1/1 - 3129

Bobigny, le 3 septembre 2024

Nos références : mygbatch / 2011 B 08001
Entreprise : A.R.I. LOGISTIQUE, 538 207 556
Exercice clos le : 31/12/2023
Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RELANCE SUITE AU NON DEPOT DES DOCUMENTS COMPTABLES

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables** relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce.

Vous avez la possibilité d'y remédier en réalisant le dépôt en ligne de vos documents comptables sur le portail officiel dédié :

<https://www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique>

A défaut, vous devez nous adresser, sans délai, en un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le représentant légal, les documents listés au verso, accompagnés de votre règlement d'un montant de 47,09 €.

Faute de régularisation dans le délai d'un mois à compter la présente, nous informerons le Procureur de la République ainsi que le Président du Tribunal de commerce de la situation.

Cheque BNP
n° 6381581

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier

EN CAS D'ENVOI PAR COURRIER

Aussi, vous voudrez bien y **procéder sous un délai de 30 jours** et nous joindre **le présent courrier** accompagné, en un seul **exemplaire**, **très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés** par le président, les éléments suivants :

- Les **comptes annuels** : bilan, actif / passif, compte de résultat et annexe (Etant précisé que les micro-entreprises* autres que les holdings ne sont pas tenues d'établir une annexe)
 - La **proposition d'affectation** du résultat soumise à l'assemblée
 - La **résolution d'affectation** votée
 - Le **rapport des commissaires aux comptes** sur les comptes annuels
- accompagnés** d'un chèque bancaire d'un montant de 47,09 Euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Bobigny couvrant les frais de publicité légale et de relance.

** La micro-entreprise est celle qui ne dépasse pas deux des trois critères suivants : total du bilan de 350 000 euros, chiffre d'affaires HT de 700 000 euros, nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 10*

RAPPEL CONCERNANT LA CONFIDENTIALITE ET LA PRESENTATION SIMPLIFIEE

- Les sociétés répondant à la définition des micro-entreprises au sens de l'article L. 123-16-1, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2 et de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, **peuvent demander que les comptes déposés soient confidentiels.**
- Les petites entreprises, au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2, **peuvent demander que le compte de résultat soit confidentiel.** Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L. 233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.
- Les sociétés répondant à la définition des moyennes entreprises, au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2, **peuvent demander que ne soit rendue publique qu'une présentation simplifiée de leur bilan et de leur annexe.** Dans ce cas, la présentation simplifiée n'a pas à être accompagnée du rapport des commissaires aux comptes. Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L. 233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.

La demande de confidentialité des comptes ou du résultat, ou la demande de présentation simplifiée du bilan, doit être demandée au moment du dépôt selon un modèle téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.infogreffe.fr/depot-comptes-annuels/tarif-depot-comptes-greffe.html>

CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON REALISATION DU DEPOT

- La société commerciale qui s'abstient de déposer ses documents comptables au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour l'obtention de concours bancaires
 - Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 euros montant pouvant être porté à 3 000 euros en cas de récidive (art. R. 247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal)
 - Le président du tribunal de commerce peut adresser à l'encontre des dirigeants une **injonction de déposer** les documents comptables au greffe sous une astreinte** qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public (art. L. 611-2 II du code de commerce)
 - Tout intéressé peut demander en référé au président du tribunal de commerce d'enjoindre sous astreinte** au dirigeant de la personne morale de procéder au dépôt des documents comptables (art. L.123-5-1 du code de commerce)
- Le président peut dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités

****Astreinte : condamnation en principe journalière fixée par le juge s'appliquant à défaut pour une personne de procéder à une obligation de faire sous un certain délai**